SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE

Les élus décident de modifier la contribution des communes voisines qui n'ont pas d'école, dont les enfants sont scolarisés à Saint-Julien-Puy-Lavèze.

La moyenne des frais pour une collectivité de notre département est de 1459 € pour les enfants en maternelle et de 572 € pour les classes élémentaires.

Le montant déterminé par le Conseil Municipal qui sera appelé aux communes voisines ayant des élèves scolarisés dans notre école est fixé à la somme de 150 € par année pour chaque enfant.

Les élus valident une délibération suite à la demande de la trésorerie qui permettra au Maire de rémunérer les heures supplémentaires des agents. La collectivité payait déjà ces heures supplémentaires auparavant, notamment pour le déneigement.

Cette délibération permet de reprendre les derniers textes de lois et mieux cadrer le versement de ces indemnités.

Le Conseil Municipal valide la convention qui est établi avec Dômes Sancy Artense concernant les locaux de la micro-crèche et du RAM situés à la Gare de Laqueuille. Cette convention remplace la précédente instaurée en septembre 2017 pour une durée de trois années.

Elle sera fixée sur les mêmes bases que la première et sera renouvelée par tacite reconduction chaque année.

Une commande de guirlandes pour illuminer les sapins de Noël mis en place dans les villages est validée par les élus pour un montant d'environ 400 € auprès du syndicat territoire d'énergie. Une convention sera établie avec le syndicat qui permettra d'obtenir une participation de 50% de ce dernier.

Plusieurs décisions modificatives sont validées par les élus:

- Des encaissements de coupes de bois pour un montant de 62 000 €.
- Inscription au budget d'une subvention concernant les travaux de voirie 2021 de 19 743 €.
- Un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement de 1 288 €.

Questions diverses:

Le repas des aînés se déroulera le 27 novembre à la salle Daniel BELLAIGUE, les invitations ont été envoyées aux personnes concernées, le pass sanitaire sera demandé à l'entrée de la salle.

Le Maire propose de prévoir une date pour organiser la cérémonie des vœux, le 16 janvier est retenu. Il précise que si le contexte sanitaire n'est pas satisfaisant, cette cérémonie ne sera pas maintenue.

Plusieurs réunions avec les élus sont fixées pour travailler en cette fin d'année sur l'adressage. Une réunion est prévue avec M. Fouilloux, agent de La Poste, le 18 janvier. A cette occasion, les élus feront valider le travail accompli.

C'est après cette validation que nous pourrons présenter le projet aux habitants.